

Parc national des Calanques

Objectif 13: Maîtriser la fréquentation et organiser des pratiques sportives et de loisir éco?responsables

[...]

Mesures partenariales contribuant à l'atteinte de l'Objectif XIII

[...]

- **Mesure partenariale 39 : Valoriser les interfaces ville/nature pour limiter le nombre d'accès au coeur et y développer des lieux d'hébergements éco?responsables**

La maîtrise des flux passe également par la prise en considération des usages urbains et périurbains voire par la mise en place de stratégies visant des reports de fréquentation sur des zones moins connues ou des sites de « nature urbaine » à conforter et valoriser en limite du coeur, en particulier sur le territoire communal de Marseille (par exemple au travers d'un réseau de parcs urbains reliés par le canal, la mise en place cheminements piétonnier dans le cadre du programme ANRU dans les Hauts de Mazargues vers Sormiou). Le réseau de ZAPEF existant est à considérer comme le point de départ de cette démarche. Un partenariat avec les autorités chargées des transports en commun sera recherché.

En lien avec la réglementation spéciale du coeur, la question de l'hébergement des randonneurs à proximité immédiate du coeur peut également être développée dans les espaces de franges urbaines, afin de permettre la traversée des calanques à pied.

Les études réalisées par l'AgAM en 2010 permettent de dresser un diagnostic précis de la situation et de fournir des pistes concrètes de réflexion.

Une grande part de cette stratégie constitue une priorité affichée dans certains documents de cadrage à l'échelle métropolitaine (PADD SCOTT).

Rôle de l'Établissement public

Formule des propositions auprès des pouvoirs publics
Accompagne techniquement les projets et études

Contributions attendues des communes adhérentes

Met en oeuvre la valorisation des interfaces

Principaux autres partenaires à associer

Autres collectivités, AgAM
État
Fédérations, associations
Propriétaires publics et privés.
Acteurs socio?économiques

Parc national des Calanques

La mesure partenariale 39 s'applique à certains espaces du coeur et de l'Aire d'Adhésion

[...]

Page 105 de la Charte PNCaI

Référence ID de l'article : #2672

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-04 14:49